

# Perspectives de gestion patrimoniale de la réserve naturelle de Saint-Nicolas des Glénan

Max JONIN et Frédéric BIORET

**Aujourd'hui, la gestion de la réserve naturelle n'est pertinente qu'à l'échelle de l'ensemble de l'île de Saint-Nicolas, en partenariat avec la commune de Fouesnant et le Conseil général du Finistère.**

**L**a réserve naturelle de saint Nicolas des Glénan ayant été classée essentiellement pour la conservation de la rare station botanique du narcisse des Glénan, l'objectif est atteint et le constat est unanime de l'efficacité de la gestion mise en œuvre depuis 1984. Cela étant dit, il est

clair qu'à l'échelle d'une surface de 1,5ha les enjeux en terme de patrimoine sont restreints et la création en 1997 d'un périmètre de protection (14ha) montre bien la volonté des partenaires d'appréhender l'espace et les problèmes éventuels à une échelle plus pertinente.



M. Jonin

***La réserve de Saint-Nicolas en 1984 : une clôture en ganivelles aussi inesthétique qu'inefficace...***



M. Jonin



M. Jonin



M. Jonin

**Débauche de panneaux hétéroclites, aménagement sans concertation, construction irrégulière,... le tout en site classé !**

## À propos de la clôture

Les participants du séminaire ont longuement débattu au sujet de la clôture. Si à partir de 1974, elle a protégé le narcisse de la cueillette et du piétinement, elle a aussi favorisé un embroussaillage néfaste. Par ailleurs, de façon peu contestable, l'image d'une clôture de lattes de chataignier fermant un espace dunaire de 1,5ha était peu esthétique. Aujourd'hui, les trois fils sur poteaux de bois apportent légèreté et transparence qui améliorent l'image.

Cependant, s'il reste confortable pour le gestionnaire de maîtriser fréquentation et cueillette éventuelle par un tel équipement, sa conservation durable ne peut être un objectif pour une réserve naturelle et, sans qu'il y ait urgence, il est souhaitable d'étudier d'autres solutions : clôture provisoire et surveillance renforcée, par exemple, en période de floraison.

## Dynamique de la végétation

La mise en place d'un platelage en bois sur le tour de l'île a entraîné une très nette restauration de la dune grise en canalisant les circulations des visiteurs. Ce résultat très intéressant doit cependant être suivi dans le souci du contrôle de l'évolution des milieux. Il convient d'éviter une trop grande fermeture de la couverture végétale et de maintenir une diversité spécifique. Ainsi, l'*Omphalodes* pourrait souffrir d'un manque de piétinement... ! Il est rappelé que l'avantage du platelage et des ganivelles de protection des dunes est leur réversibilité, leur adaptation dans le moment aux besoins de gestion (retrait, déplacement...). La nécessité d'un suivi attentif de l'évolution des milieux est donc une priorité confirmée sur l'ensemble de Saint Nicolas (périmètre de protection). Au nord du bâtiment du CIP, une station de Narcisse se présente dans un contexte de broussaille, sans aucune protection. Son suivi et son évolution doivent retenir l'attention du gestionnaire

## Une charte de qualité sur l'île Saint-Nicolas

La création du périmètre de protection sur l'ensemble de la zone non construite de Saint-Nicolas n'a pas à ce jour entraîné une cohérence de gestion à

|                             | <b>RN</b>                                     | <b>Périmètre de protection</b>                                                    | <b>Archipel</b>                                                                                             |                    |
|-----------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Gestionnaire</b>         | - Bretagne Vivante-<br>SEPNB<br>- Département | - Commune<br>- Département<br>- Privés                                            | Commune<br>Dpt (CEL)                                                                                        | Préfet<br>maritime |
| <b>Objectifs de gestion</b> | Conservation<br>Gestion paysagère             | Gestion paysagère<br>Conservation                                                 | Développement durable<br>(conservation ; Dvppt ;<br>qualité env...)                                         |                    |
| <b>Protection</b>           | Réglementaire<br>RN                           | Réglementaire<br>RN + périmètre de pro-<br>tection                                | Réglementaire +<br>contractuelle<br>Site classé<br>Site Natura 2000<br>(+ RN)                               |                    |
| <b>Type de milieu</b>       | (terrestre)<br>1,5ha sur îlot                 | (terrestre)<br>St Nicolas + 3 îlots                                               | (terrestre + estran +<br>milieu marin)<br>îlots + DPM                                                       |                    |
| <b>Problèmes de gestion</b> | effacement<br>de la clôture                   | - connaissances à com-<br>pléter<br>- gestion globale de l'île<br>- fréquentation | - extraction de maërl<br>- tourisme et plaisance                                                            |                    |
| <b>Plan de gestion</b>      | PG RN                                         | PG RN                                                                             | document d'objectifs                                                                                        |                    |
| <b>Activités humaines</b>   | suivis scientifiques<br>(+gestion/entretien)  | - tourisme<br>- CIP<br>- zone urbanisée                                           | - tourisme nautique<br>- CIP, CNG...<br>- urbanisation<br>- pêche<br>- extraction de maërl<br>- vedettes... |                    |

**Les trois niveaux d'intervention : la réserve naturelle (1,5ha), l'île de Saint-Nicolas + îlots (périmètre de protection) et l'archipel des Glénan et site Natura 2000**

cette échelle. Un débroussaillage est fait régulièrement, l'essentiel des déchets accumulés a été retiré, une bonne gestion des ganivelles permet de gérer l'espace dunaire et, dans le cadre d'un dossier LIFE, déchets produits et eaux usées sont renvoyées sur le continent par barge spéciale. Cependant, nombre d'interventions et d'usages de l'espace ne sont pas vus en concertation, dans une appréhension de gestion globale. Il reste beaucoup à

faire pour redonner une image de qualité à l'île Saint Nicolas.

Le périmètre de protection, créé en 1997, oblige à considérer l'ensemble de l'île dans une gestion type réserve naturelle.

Dans le contexte du grand nombre d'usagers (commune, SEPNB, CIP, particuliers, CG 29, pêcheurs...) il apparaît possible de les réunir dans la perspective d'un accord sur une charte de qualité pour laquelle chacun s'engage sur les objectifs communs de gestion discutés et acceptés. La commune de Fouesnant semble être le pilote légitime d'un tel projet.

## Érosion marine

Le contexte actuel d'élévation régulière du niveau marin, de force grandissante des tempêtes et de leur fréquence ajouté à une modification de la direction des vents dominants, rendent illusoire



**Narcisses dans les broussailles.**



M. Jonin

***Ancienne décharge découverte par l'érosion !***

de lutter contre l'érosion marine. Il convient donc de s'adapter. La situation actuelle qui fait, chaque année, adapter les ganivelles aux conditions littorales est ainsi à maintenir. Les déchets apparaissant en front de dune au sud-est de l'île doivent être purgés régulièrement et la prudence demande à ce qu'un périmètre de sécurité soit matérialisé.

## **Vers une maison de site**

L'unanimité se fait autour du projet de reconquête du centre de l'île : nettoyage, retrait de la clôture, restauration de la dune, restauration de l'ancienne ferme dans son architecture d'origine et son aménagement en centre d'interprétation de l'archipel.■



M. Jonin

***Bancs publics, même à Saint-Nicolas ...***